

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 89 (1980)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Champ-Dollon : une prison pas comme les autres?  
**Autor:** C.B.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-683286>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

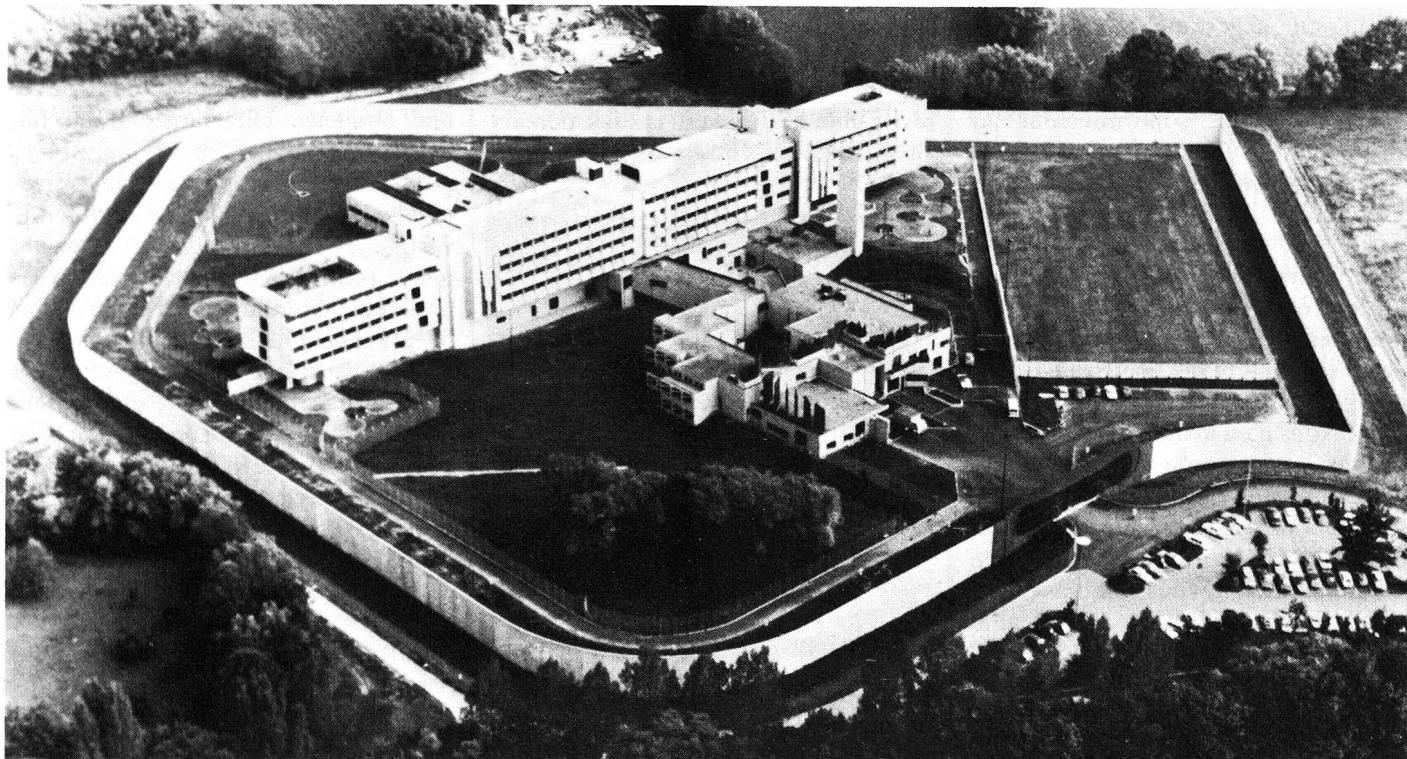
### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Champ-Dollon: *une prison pas comme les autres?*



**Pour qu'une commission internationale puisse visiter une prison, il ne suffit pas que les autorités cantonales de Justice et Police l'approuvent, il faut également que les directeurs de prison soient d'accord avec l'idée de leur ouvrir toutes grandes les portes. Le sont-ils? Pour le savoir, nous sommes allées nous entretenir avec M. Michel Hentsch, directeur d'une prison dont on parle beaucoup (peut-être trop!) dans les mass media: Champ-Dollon.**

Sans connaître, chacun a sa petite idée, en général pas très positive sur le sujet: construction moderne et confortable, mais froide et invivable où les contacts humains sont difficiles... La preuve: n'y a-t-il pas plus de suicides qu'ailleurs (sept en moins de trois ans), d'évasions spectaculaires, de manifestations? Bref, il semble que l'on ne s'y plaise pas vraiment.

C'est donc avec une certaine curiosité que nous nous sommes présentées devant le grand portail imposant, rouillé à des fins esthétiques, de la

prison genevoise. Evidemment, cet énorme tas de ferraille ne dégage pas forcément une impression chaleureuse. Pas plus d'ailleurs que les hauts murs qui entourent les fossés de cette petite forteresse. Mais après tout, c'est une prison préventive et pas un endroit de villégiature! Le hall d'entrée où sont accueillis les visiteurs pourrait par contre très bien être celui d'un bon hôtel. Le directeur, M. Hentsch, nous accueille avec courtoisie et nous parle avec une philosophie non dépourvue d'humour des problèmes inhérents à toute prison moderne et en particulier à Champ-Dollon.

## Les commissions de contrôle

En ce qui concerne le principe de la lutte contre la torture, M. Hentsch se déclare favorable à toutes les mesures tendant à dénoncer et à éliminer les pratiques humiliantes et dégradantes infligées aux prévenus: «On ne peut

pas ne pas être contre la torture.» Ce qui est certain, c'est que M. Hentsch a l'habitude d'ouvrir ses portes et ses tiroirs à toutes sortes de commissions de contrôle. C'est notamment le cas pour la commission parlementaire genevoise dite «Commission des visiteurs officiels» qui est chargée de contrôler les conditions de détention. Cette Commission vient inspecter deux fois par an Champ-Dollon et dialogue chaque fois avec une cinquantaine de détenus. Elle vient d'ailleurs de déposer un rapport dont la presse s'est plu à exagérer la sévérité. Une autre commission, dite des «sages», a été créée à la suite des événements de juin dernier: elle est composée de notables de la cité et est chargée d'établir un rapport sur ce qu'ils ont vu et entendu et d'apporter des suggestions susceptibles d'améliorer la situation.

«Une prison est une maison de verre où l'on ne peut rien y cacher», nous cite M. Hentsch, reprenant là une formule chère à son maître en matière

d'enseignement pénitentiaire. «Tout se sait, tout s'apprend»: avec un tel principe, il est évident que l'on est prêt à accueillir avec sérénité n'importe quel contrôle, aussi international soit-il. Non seulement on est favorable, mais on le souhaite, car il est en effet possible que les membres de ces commissions de contrôle détectent des erreurs de détail qu'un directeur de prison ne perçoit pas toujours, dans la vision globale qu'il a des choses.

## Les conditions de détention

Matériellement, la vie semble facile. En tant que prévenus, ils peuvent travailler dans les ateliers ou ne rien faire du tout, si tel est leur bon plaisir. Les détenus qui sont à Champ-Dollon pour recours jouissent des mêmes priviléges. Environ 50 % des détenus travaillent. Divers ateliers, très bien équipés, sont à leur disposition: reliure, menuiserie, peinture, serrurerie-ferblanterie, tissage pour les femmes (elles sont 12 alors que les hommes sont 160). Ils peuvent également exécuter des petits travaux dans leurs cellules, pour lesquels ils sont assez bien payés. Des cours de langue vont être organisés pour les étrangers: ils représentent plus du 50 % de l'effectif. Un terrain de football est à leur disposition. Une importante équipe médicale: médecins, infirmiers, psychiatre, psychologues, assistantes sociales est là pour parer aux besoins. Plusieurs équipes de gardiens se relaient (ils sont 150 environ) et n'ont rien à voir avec l'idée stéréotypée que l'on se fait quelquefois du gardien de prison: gros trousseau de clefs, mine patibulaire, un peu sadique. La plupart sont aussi jeunes que les détenus et ont été recrutés au moment de l'ouverture de Champ-Dollon. Ils essaient de faire leur travail social et humain le mieux possible qui consiste à trouver le bon contact avec le détenu, l'aider dans la mesure du possible tout en maintenant la fermeté nécessaire. Tâche difficile et ingrate, souvent mal reconnue. L'un des griefs souvent cités contre Champ-Dollon est l'isolement dans lequel seraient confinés les détenus. Dans certains milieux, on n'hésite d'ailleurs pas à assimiler cet isolement à de la «torture morale».

Pour M. Hentsch, les difficultés viennent peut-être aussi du fait qu'il y a deux catégories de cellules: des cellules individuelles et des cellules à trois. Et, curieusement, ceux qui sont seuls se sentent préterités par rapport à ceux qui sont à trois. Le problème vient donc de la disparité de traitement et ce problème n'apparaît pas dans la plupart des prisons où n'existent que des cellules individuelles. Car en dehors du travail collectif qui se fait dans les ateliers, les prévenus ont d'autres occasions de se retrouver: repas pris en commun dans les unités, gymnastique, promenade. L'isolement, s'il existe, ne serait donc pas forcément choisi.

## Un certain malaise

Les cellules sont claires, pourvues d'une grande baie vitrée, sans barreaux et donnent sur la campagne genevoise: paradis perdu et inaccessible qui rend plus malheureux encore ceux qui ont quelquefois l'illusion d'être ailleurs que dans une prison. Derrière les barreaux de la vieille prison Saint-Antoine, la situation était évidemment moins ambiguë. Que dire des suicides? M. Hentsch y voit tout un faisceau de raisons qui les expliquent:

- Il faut d'abord remarquer que le nombre de suicides est plus grand à Genève que dans les autres cantons suisses: selon les statistiques, deux fois plus. Cette situation se retrouve à Champ-Dollon où convergent en plus tous les «déboussolés» qui ont tourné à la délinquance.
- En fait, la plupart des suicides «réussis» n'étaient pas réels dans la mesure où les détenus n'avaient pas vraiment la ferme volonté de mettre fin à leurs jours. Les circonstances dans lesquelles ces suicides ont été organisés le prouvent. Pour sept suicides qui se sont terminés tragiquement, on compte plusieurs dizaines de «suicidés» qui ont pu être sauvés. Ces tentatives ne doivent pas être pour autant minimisées, car elles ressemblent à des cris, des appels au secours qui résonnent plus fort ici qu'ailleurs en raison de la publicité que leur font les mass media.

● La contagion du suicide est en effet entretenue par la presse. Or il est de notoriété publique que la presse n'évoque jamais les suicides, sauf s'il s'agit d'une personnalité connue. Mais, par contre, les media font grand cas de ceux qui ont lieu à Champ-Dollon, ce qui à tendance à inciter les détenus à faire en sorte que l'on parle d'eux. L'aspect théâtral ne doit pas non plus être ignoré.

● Mais il reste l'essentiel: il semble, en effet, qu'en améliorant les conditions matérielles de détention, on rende encore plus insupportable la privation de liberté. Tout se passe comme si l'augmentation des problèmes psychiques était proportionnelle à l'amélioration des conditions de détention. En dépouillant la privation de liberté de tous les désagréments qui l'accompagnaient auparavant, en répondant à toutes ses revendications d'ordre physique, matériel, social ou culturel, on met le détenu face à lui-même où il ne trouve plus que l'abîme angoissant et insupportable.

Mais n'est-ce pas là un problème plus général lié à notre société moderne où l'être humain étant réduit à ce qu'il fait ou à ce qu'il possède se retrouve finalement étranger à lui-même lorsqu'il échappe à ses distractions habituelles. L'univers carcéral moderne n'apporterait ainsi que le milieu favorable où l'on devrait pouvoir se retrouver face à soi-même. Certains s'y trouvent ou s'y retrouvent, mais la plupart ne le peuvent et sortent de détention dans un état de délabrement psychique pire que lorsqu'ils y étaient entrés.

Alors l'incarcération en soi serait-elle une torture? Certains l'affirment, mais là n'est pas notre sujet et les pratiques de torture que dénonce par exemple «Amnesty International» et que connaissent bien des pays dans le monde n'ont rien à voir avec la mise à l'écart provisoire de quelques individus qui ne sont pas tous des victimes. Alors, pas de torture en Suisse? En principe, non. Mais qui peut vraiment le dire? On souhaite cependant que toutes les prisons du monde offrent des conditions de détention analogues à celles que l'on trouve ici. Un grand pas serait déjà fait. C. B.